

Formulaire de don

Le Code général des impôts - [article 200](#) et [238 Bis](#) autorise les contribuables qu'ils soient particuliers ou entreprises à bénéficier d'avantages fiscaux pour les dons qu'ils effectuent au profit d'œuvres ou de certains organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère sportif. Evoluant dans ce cadre-là, notre structure peut recevoir des dons de particuliers et d'entreprises.

Vous êtes un particulier :

Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Ex : si vous êtes imposable sur le revenu, pour un don de 100 €, il ne vous coûtera que 34 € après déduction fiscale.

Vous êtes une entreprise :

Assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, vous êtes autorisée à déduire vos versements effectués à titre de dons du montant de votre résultat dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires. Seuls sont déductibles les versements qui s'analysent comme de véritables dons, c'est-à-dire qui ne comportent aucune contrepartie directe ou indirecte pour le donateur.

<i>Société</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Prénom</i>	
<i>Adresse postale</i>	
<i>N° de SIRET</i> <i>(si société)</i>	

Souhaite soutenir l'association :

BAD ON CHALLES
171 avenue Charles Pillet 73190 Challes les eaux
SIRET : 441 217 353 00057 - APE : 9312Z

Montant du don :

- 50€ 100€ 150€
 200€ 300€ autres : €

Joint un chèque bancaire à l'ordre du BOC73 de la somme indiquée ci-dessus.

Fait à Le

Signature :